

Question nationale/Perspective



Refondation de la nation au Québec

Simon Langlois

Sociologue, Université Laval

Parmi les grandes questions qui ont été débattues sur la place publique au cours de la décennie 1990-2000 — le libre-échange nord-américain, l'union sociale, le partage des coûts des grands programmes sociaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux, la gestion des finances publiques et le déficit zéro dans les deux ordres de gouvernement — les débats sur la nation québécoise et sur l'identité nationale ont occupé une place centrale. La décennie 1990 a été l'une des plus effervescentes dans l'histoire pour ce qui est de la recherche d'une manière de définir collectivement le Québec, d'une manière de nommer l'ensemble des citoyens qui y vivent. La réflexion sur la nation québécoise n'est bien sûr pas nouvelle comme le montre l'émergence du vocable *québécois* qui s'est imposé dans les années 1960. Le mot *québécois* était alors pris le plus souvent comme synonyme de « canadien-français du Québec » et ce n'est que plus tard qu'il a acquis une dimension différente, plus large et inclusive, aujourd'hui objet de débats.

La réflexion sur la question nationale a pris une tournure nouvelle avec les débats entourant la question du contenu à donner à la notion de *société distincte* inscrite dans l'Accord du lac Meech négocié en 1987 par le gouvernement Bourassa et rejeté en juin 1990. L'avant et surtout l'après référendum de 1995 ont accentué encore davantage cet effort de réflexion

sur la nation au Québec. La référence « à l'argent et à des votes ethniques » comme causes de la défaite de l'option souverainiste au milieu de la décennie — et peut-être encore davantage la référence explicite au *nous québécois* dans le discours de M. Parizeau le soir du 30 octobre 1995 — ont soulevé le problème du contenu à donner à ce *nous*, non seulement dans le discours du mouvement souverainiste lui-même, mais plus largement dans tous les milieux de la société québécoise.

La raison de cette effervescence autour de la question nationale doit aussi être cherchée dans les mutations sociales et culturelles endogènes en cours au Québec, dans les mutations morphologiques de la société québécoise qui appellent de nouvelles définitions de la collectivité. L'immigration et la croissance de la diversité culturelle et ethnique sont souvent citées pour justifier l'ouverture d'un débat sur la question nationale. Mais surtout, les lois linguistiques adoptées dans les années 1970 et les autres mesures visant l'intégration des immigrants à la majorité francophone produisent leurs effets en amenant dans le système scolaire québécois une plus grande diversité d'origines ethniques et de religions — un phénomène qui a contribué à rendre nécessaire, dans les années 1990, une refonte en profondeur du système d'enseignement et l'abandon de la référence confessionnelle au profit de la référence linguistique. Le

Québec en est venu plus tardivement que le Canada à s'interroger sur la nécessité de revoir la manière de se définir collectivement en contexte d'immigration et de diversité culturelle et les années 1990 ont marqué sur ce point un changement majeur dans les discours publics.

Enfin, les changements observables dans l'environnement international, les débats sur la mondialisation et le libre-échange, sans oublier les expériences internationales comme l'évolution de l'Union européenne vers une intégration plus marquée, la désintégration des régimes communistes à l'Est ou les conflits à forte connotation ethnique en ex-Yougoslavie, dans l'ex-URSS ou en Afrique notamment ont contribué à faire émerger sur la scène internationale une nouvelle réflexion sur la nation, sur la diversité culturelle et le multiculturalisme et sur la souveraineté nationale.

Comment caractériser la nation ?

Les définitions de la nation sont nombreuses et les diagnostics sur les nations socio-historiques se sont multipliés ces dernières années — non seulement au Québec, mais aussi partout ailleurs dans le monde occidental — au point où il est devenu difficile de s'y retrouver. Le désaccord sur la manière de caractériser la nation et l'identité nationale est particulièrement vif au Québec, mais on aurait tort de penser qu'il s'agit là d'une particularité québécoise, car de tels débats ont cours ailleurs, parfois avec autant de vigueur.

Il existe maintenant un large consensus au Québec autour de la notion de nation québécoise. Celle-ci est une nation refondée au sens donné à ce terme par Fernand Dumont ou une nation fondée sur de nouveaux piliers, pour reprendre

l'expression de Charles Taylor. Ce processus de refondation est cependant en cours et il est l'objet de débats et de discussions publiques. Il n'y a pas d'accord unanime sur le contenu à donner à ce concept de nation québécoise qui est pourtant largement répandu. La nation québécoise recouvre pour les uns l'ancien nous canadien-français alors que pour d'autres elle est inclusive et ouverte à l'intégration des immigrants, reconnaissant aussi une place à la minorité anglophone définie comme minorité nationale.

Le citoyen ordinaire observe avec un certain désarroi ces débats qui peuvent paraître byzantins aux uns, ésotériques ou simplement inutiles aux autres. Or, ces débats ne sont pas inutiles, loin de là, car la représentation partagée d'une définition collective de l'identité est au cœur des politiques publiques et de la vie en société, comme le montre la situation des nombreux pays aux prises avec des conflits entre communautés nationales.

Nous rappellerons brièvement les contours du débat, mais il ne sera pas possible de cerner la pensée de tous les intervenants tellement ils sont nombreux. Nous proposons de dégager les éléments qui font consensus tout en examinant de manière critique les arguments avancés de part et d'autre. Nous examinerons ensuite les questions qui restent en suspens comme celle de la place des Anglo-Québécois et des Amérindiens au Québec.

La nation refondée

La question de l'intégration symbolique est devenue centrale dans les sociétés contemporaines, dans un contexte marqué par le relativisme, le pluralisme, la remise en cause des traditions, l'emprise des droits individuels et des chartes, la diversité des appartenances et des origines

(Caldwell 1988 ; Kymlicka 1995 ; Helly 1997, 2002). Mais on aurait tort de penser que seuls des enjeux identitaires sont posés dans les sociétés d'aujourd'hui. D'autres enjeux, sociaux et économiques, sont tout aussi importants et ils ont une incidence sur les questions identitaires. L'ouverture des frontières par exemple (libre-échange, construction européenne) force à repenser l'identité nationale. De même, l'adoption de lois qui modifient en profondeur les relations entre groupements nationaux. Ce fut le cas au Canada avec la Loi sur le bilinguisme officiel en 1968, au Québec avec la loi 101 en 1977, aux États-Unis avec la fin de la discrimination raciale dans les années 1960. Ces lois amènent les majorités et les minorités à redéfinir leur *modus vivendi* au quotidien et les obligent à redéfinir les contours de leur identité et la représentation qu'elles ont d'elles-mêmes dans un contexte nouveau.

Il importe premièrement de remettre en cause la perspective essentialiste. « Il faut éviter de considérer la notion de nation de manière essentialiste, comme étant absolue et universelle, arrêtée et fixée une fois pour toutes », soutient Guy Rocher (2000). Son point de vue est partagé par bien des auteurs. Les formes que prend la nation peuvent varier dans l'histoire d'une même communauté et elles sont aussi diversifiées d'une communauté nationale à une autre. Par conséquent, il est faux d'opposer, par exemple, la nation ethnique et la nation civique comme si c'était deux entités ayant une existence sociologique, alors que ce sont des types idéaux au sens de Weber, c'est-à-dire des modèles d'analyse qui formalisent un certain nombre de propriétés ou de caractéristiques qui n'ont pas la prétention de décrire concrètement des nations.

Deuxièmement, la nation a une histoire, elle change dans le temps. Il faut donc considérer la nation dans son évolution d'une époque à une autre. Autrement dit, la nation peut être *refondée*, après un certain temps. « Les États ou même les nations sont refondées périodiquement ; nous nous trouvons, incidemment, devant la nécessité de nous refonder nous-mêmes, comme dans les années 1850 », soutient Fernand Dumont (2000) dans une entrevue qui a été publiée après son décès. C'est la perspective qu'a adoptée Gérard Bouchard (1999) dans son essai de définition de la nation québécoise sur lequel nous reviendrons plus loin. Considérons pour l'instant deux exemples qui illustrent cette perspective : le Canada et les États-Unis.

Les cas du Canada et des États-Unis. Le Canada de 1867 a été fondé par quatre colonies britanniques, mais aussi, du point de vue canadien-français d'alors, par deux grands groupements linguistiques, les communautés amérindiennes vivant à cette époque en marge et étant exclues des négociations constitutionnelles. Des millions de personnes y ont par la suite immigré — rappelons que de 1945 à 2000, l'équivalent en population d'un pays complet comme l'Autriche a immigré au Canada — et l'apport des Amérindiens est maintenant reconnu. La conjugaison de ces phénomènes a amené le Canada et le Québec à reconstruire différemment leurs identités collectives, à se refonder, d'où l'objet du réexamen en cours de la question nationale.

L'entreprise de refondation a aussi marqué les États-Unis. Michael Lind (1995) y a identifié quatre régimes nationaux, quatre registres identitaires différents en cinq cents ans d'histoire :

1) L'Anglo-Amérique 2) l'Euro-Amérique 3) l'Amérique multiculturelle et, enfin, 4) une nation culturelle américaine transraciale (*transracial cultural nation*) qu'il voit en émergence à la fin du *xx*^e siècle et qui est le modèle qu'il souhaite voir s'implanter afin de contrer ce qu'il considère être les effets pervers du multiculturalisme à la canadienne. Lind avance la thèse qu'émerge aux États-Unis une nouvelle nation ethnique uniculturelle américaine. « Si l'ethnicité peut être définie par la langue et la culture, alors on peut dire qu'il y a une nation ethnique uniculturelle américaine et non seulement une nation multiraciale et multireligieuse » (Lind 1995).

Une thèse surprenante qui va à l'encontre de bien des idées reçues sur les États-Unis... La langue américaine est l'élément le plus important de cette culture nationale. Mais à cet élément s'en ajoutent d'autres : la puissante culture populaire américaine, les traditions, le rapport à l'histoire, une vision du monde partagée, l'adhésion à un système économique et social. Cette culture nationale américaine s'est construite sur des acquis historiques, mais elle a intégré des éléments empruntés à diverses composantes de la société américaine, y compris des éléments qui proviennent des anciens esclaves noirs et des minorités hispaniques, ce qui, selon lui, montre que cette culture nationale américaine n'est pas seulement le pur produit de l'Amérique blanche des fondateurs. La majorité culturelle américaine est plus large que la majorité raciale blanche, avance-t-il. Si cette hypothèse est juste, l'exemple américain montrerait qu'une nation politique multiculturelle et diversifiée peut aussi se transformer en nouvelle nation culturelle ayant une grande cohésion. Cette idée que

les États-Unis forment une nation cohésive est très répandue chez les analystes américains (voir le récent livre de Hall et Lindholm, 1999, par exemple) alors qu'à l'étranger on perçoit souvent la société américaine à travers le prisme de la diversité.

Types empiriques de nations. Il existe par ailleurs une diversité de types empiriques de nations dans le monde. Chaque cas comporte des particularités dues à son histoire et à son environnement. L'Écosse a des symboles nationaux reconnus (des équipes sportives au niveau international et des symboles propres sur la monnaie, par exemple) et son identité nationale ne pose pas de problème au sein de la Grande-Bretagne, mais son parlement (rétabli récemment) a des pouvoirs très limités ; le Québec n'est pas reconnu officiellement comme nation au sein du Canada, mais, à l'inverse, son parlement dispose de pouvoirs importants. Certains auteurs distinguent les *Western nationalism* et *Eastern nationalism* afin de départager les nationalismes démocratiques, rationnels et libéraux et les nationalismes non démocratiques, racistes et réactionnaires (Snyder 1954 ; Hroch 2001).

Rappelons enfin que la nation est l'objet d'une interprétation, l'objet de discours qui permettent de la définir. La nation, par conséquent, sera aussi à l'occasion objet de conflits d'interprétation, particulièrement importants dans les périodes de refondation. Fernand Dumont a bien explicité cette perspective dans ses travaux en caractérisant la nation comme un groupement par référence et sa pensée se rapproche sur ce point de celle de Benedict Anderson, qui définit la nation comme une communauté imaginée. Dumont a élaboré dans son œuvre les

mécanismes de cette construction par référence. L'histoire, la littérature et les idéologies — sans oublier les médias, ajouterons-nous — contribuent à construire cette représentation partagée et cette communauté imaginée. Ce sont là des mécanismes qui fixent des repères partagés et des univers symboliques communs essentiels à l'émergence d'une communauté nationale. Il est important de noter que la référence ainsi constituée se situe au niveau de la société globale et non pas au niveau des appartenances identitaires individuelles définies par la profession, l'âge, le sexe par exemple, sans oublier les classes sociales. La nation rassemble au-delà des différences et des identités particulières et elle assure l'intégration horizontale dans les sociétés par ailleurs divisées selon plusieurs lignes de clivages (Gerrans 2002).

Une opposition dépassée : nation culturelle et nation civique

En apparence, il semble exister plusieurs perspectives pour définir la nation, mais elles se ramènent finalement à deux approches principales, les autres étant des variantes de celles-ci (voir Baertschi et Mulligan 2002).

La première perspective est souvent qualifiée de culturelle. La nation y est définie par la culture au sens large, les genres de vie, la langue, la commune origine, l'appartenance ethnique même, bien que ces éléments ne soient pas toujours présents ni nécessaires. Dans cette perspective, la nation ne recoupe pas les frontières d'un État, bien qu'elle puisse le faire comme le montre le cas du Japon par exemple. Le Canada français traditionnel du début du *xx*^e siècle — centré principalement au Québec, mais se prolongeant dans les Petits Canadas de la Nouvelle-

Angleterre et les paroisses canadiennes françaises de l'Ontario et du Manitoba — a souvent été qualifié de nation culturelle. Cette épithète lui fut accordée même si les Canadiens-Français entretenaient le projet politique civique de fonder le Canada sur l'idée de contrat entre les deux nations comme l'a rappelé Guy Rocher (2000). La nation culturelle se définit essentiellement comme communauté historique, appellation qui nous semble mieux refléter la réalité visée dans cette approche, une définition qui évite de réduire la nation au sens culturel à la nation au sens ethnique comme on le fait trop souvent dans les travaux contemporains.

Dans la seconde perspective, on parlera de nation politique, une nation définie par la citoyenneté et fondée sur le droit au sein d'un État. Cette perspective est bien connue et nous en rappellerons les contours plus loin.

Nation culturelle, nation politique : il importe de rappeler qu'il s'agit là d'une distinction théorique, de modèles de nations qu'il ne faut pas confondre avec les réalités visées qui sont complexes et variées, ce qu'on a eu parfois tendance à oublier dans les débats au Québec alors qu'on se référait à ces types comme s'il étaient des types empiriques. Nous examinerons maintenant comment on a défini ces deux modèles de nation au Québec et comment on cherche à les appliquer à l'étude du cas québécois.

La nation comme communauté historique
La pensée de Fernand Dumont a été au cœur des débats sur la nation dans les années 1990, le plus souvent dans une perspective très critique du sociologue décédé en 1996. Que reste-t-il de la pensée de Dumont dont l'influence a été importante mais, en même temps, dont l'

pensée a souvent été mal comprise ou, parfois, interprétée de manière très réductrice ? (Il existe plusieurs synthèses de la pensée de Dumont sur la nation et on consultera notamment Cantin 2000, Mathieu 2001, Harvey 2001 et Beauchemin 2000.) On trouve dans la pensée de Dumont trois perspectives d'analyse de la nation qui ne sont pas toujours bien distinguées par les commentateurs et les critiques : une perspective théorique, une perspective socio-historique et une évaluation normative de la nation au Québec. Les éléments de sa perspective théorique nous semblent toujours pertinents pour comprendre la nation, mais son diagnostic sur la nation québécoise comme entité socio-historique doit être revu et critiqué à la lumière de l'évolution du Québec contemporain et de la définition partagée de la situation qui émerge des débats qui ont cours depuis plus de dix ans.

Héritage et mémoire. Fernand Dumont définit la nation à partir de l'héritage et de la mémoire commune. Pour lui, la nation n'est pas une entité ethnique. Elle n'est pas non plus une entité civique, une entité fondée sur le droit et la seule culture publique commune, ce qu'il considèrerait être une vision trop abstraite ou encore un déportement de la notion de nation dans une autre sphère. Pour Dumont, la nation est d'abord une communauté historique.

«Entendons par nation une communauté résultant d'un héritage historique de manières de vivre. La référence collective qui en résulte suppose des repères : une langue, une religion, des institutions juridiques, des organisations diverses, parfois un statut juridique. Ces critères ne sont pas partout les mêmes ; on ne saurait les réunir tous dans une théorie générale

qui s'appliquerait à chaque cas (Dumont 1992).»

«La nation est d'abord une communauté d'héritage historique (...) une communauté qui privilégie avant tout une identité venue du passé, où la mémoire joue la fonction première, écrit-il (Dumont 1995).»

Une grande majorité des auteurs qui ont écrit sur la nation reconnaissent l'importance de la mémoire. Mais la mémoire de qui ? Telle est la question qui est maintenant débattue. Ainsi, Gérard Bouchard (1999) propose-t-il de revoir de manière radicale le rôle de la mémoire commune au Québec en intégrant celle des autochtones et des nouveaux arrivants. Ces propositions ont été débattues et critiquées, notamment par Serge Cantin (2000), mais elles ont le mérite de soulever un problème bien réel et nouveau qui se pose avec encore plus d'acuité aux historiens des périodes récentes.

Un projet commun. Une deuxième dimension de la nation dans la pensée de Dumont est la confiance en un destin collectif, l'adhésion à un projet commun. Mémoire et projet sont indissociables dans sa pensée. Autrement dit, la nation se caractérise par sa capacité d'intégration, avance Dumont dans une formule qui a été plusieurs fois reprise (voir par exemple, N. Gagnon 2000) : «Ce qui fait l'originalité d'une culture, ce n'est pas son repli sur quelque distinction originaire, mais sa puissance d'intégration» (Dumont 1995). La culture nationale se définit par deux aspects auxquels Renan réfère dans une formule qu'affectionnait rappeler le professeur de Laval : «Avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore», maxime qui traduit bien ces deux pôles constitutifs de l'idée de nation dans

la perspective de la communauté historique.

Comment intégrer dans cette approche l'apport des étrangers, l'apport des immigrants ? Le sociologue précise sa pensée dans *Raisons communes*, en proposant la notion de culture de convergence, une approche conceptuelle qui a eu une certaine influence à la fin des années 1980 dans les discours publics et les énoncés de politique, mais qui a été rapidement mise de côté à cause des postulats implicites sur lesquels elle repose.

Pour Dumont, l'apport d'influences renouvelées et le pluralisme s'inscrivent dans une culture de convergence autour du noyau mémoriel. C'est ainsi qu'il voit l'apport de l'immigration au Québec, et c'est aussi, notons-le au passage, dans cette perspective qu'il voyait le Canada. La communauté historique est capable d'intégrer les nouveaux arrivants parce qu'elle est aussi un projet. Pour lui, la culture de convergence constitue le modèle qui peut et doit assurer l'intégration des nouveaux arrivants, car il faut des références culturelles partagées pour bâtir une communauté nationale et non pas seulement la référence à ce qu'il nomme des principes abstraits comme les principes juridiques, la culture des droits individuels ou l'adhésion à des institutions politiques, principes dont il ne nie pas l'importance, mais qui lui semblent insuffisants pour fonder la communauté nationale.

Ainsi, pour Dumont, la culture civique commune proposée par Gary Caldwell et Julien Harvey (1994) apparaît-elle insuffisante pour fonder la nation au sens où il l'entend. Insuffisante ? Sans doute, mais par ailleurs cette culture civique commune apparaît nécessaire afin d'assurer que le groupement qui porte le projet de construire la nation dans une nouvelle pers-

pective le fasse de manière démocratique en cherchant à emporter l'adhésion, importe de le préciser. Dumont définit la nation par sa capacité et sa puissance d'intégration. Mais il ne semble pas avoir vu que, ce faisant, la nation comme formation historique se transformait elle-même comme l'a illustré Michael Lind (1995) propos de la nation américaine.

La question de la diversité. Le travail, la vocation associative, les mariages mixtes, la scolarisation, la mobilité sociale et professionnelle, la mobilité géographique, la participation à la société d'accueil et, surtout, l'adoption d'une langue commune sont autant de facteurs qui assurent l'intégration des immigrants et qui contribuent en même temps à créer quelque chose de nouveau. Or, le partage obligé et officialisé de références culturelles communes imposé par le groupement majoritaire d'accueil et qui est implicite dans la notion de culture de convergence pose problème à la sensibilité contemporaine, davantage ouverte à la diversité. Les immigrants particuliers tiennent à conserver en tout ou en partie des éléments de leur culture d'origine, d'où la réticence ouverte à accepter la culture de convergence qui leur a été un temps proposée comme politique officielle.

Pour plusieurs analystes critiques de Dumont, c'est aussi le rôle privilégié de la mémoire historique qui pose problème dans la définition de la nation. Tout passe en fait comme si Fernand Dumont, après avoir identifié la mémoire et le projet comme éléments constitutifs de la nation, privilégiait nettement la mémoire et n'accordait pas assez d'attention à la diversité, à la question du projet qui implique la relation avec l'autre. Dumont est peu explicite dans ses travaux sur

place des immigrants et il ne propose pas de réflexion articulée sur cette question (mis à part ce qui a été rappelé plus haut sur la culture de convergence). C'est ce déséquilibre entre mémoire et projet qui soulèverait des difficultés dans le contexte contemporain et qui a amené d'autres intellectuels à proposer une vision différente quoique souvent compatible avec les intentions de Fernand Dumont dégagées plus haut, parfois même en continuité avec sa pensée, mais en la prolongeant dans des directions différentes.

Critiques de Dumont. Mais c'est surtout le diagnostic sociologique posé par Dumont sur la société québécoise et sur la question nationale qui a été remis en question. Pour Dumont, la nation canadienne-française n'a pas réussi à se donner une existence politique sous la forme d'un État-nation et elle a été réduite par la force des choses à une dimension culturelle, au sein de la communauté politique canadienne. Dumont avance que trois nations cohabitent en quelque sorte au Québec : la nation française, la nation anglaise et la nation amérindienne, employant un vocabulaire mal choisi et daté. Il reflète en fait l'ordre canadien ancien et n'est pas accordé à la description du Canada multiculturel ni de la société québécoise contemporaine.

Nous n'entrerons pas dans le débat qui a opposé les pro-Dumont et les critiques de sa pensée sur ce point (voir le numéro de la revue *Bulletin d'histoire politique*, automne 2000, par exemple). Nous soulignerons seulement que les expressions choisies par Dumont et les critiques qu'on peut en faire illustrent l'importance de bien nommer les nouvelles réalités, l'importance de bien les interpréter, ce qu'il préconisait dans sa sociologie comme on

le sait. Or, Dumont n'a pas su vraiment bien nommer la refondation de la nation au Québec, on doit le reconnaître. Il n'a pas su qualifier la nouvelle réalité qui se dessine sous nos yeux.

Le Québec serait donc pour Dumont une société plurinationale, les immigrants étant appelés à s'intégrer, à s'assimiler en fait, à l'une des deux plus importantes communautés nationales. Cette vision des communautés nationales a été critiquée par Gérard Bouchard (1999) qui souligne que la lecture socio-historique de la nation proposée par Fernand Dumont enferme la nation québécoise dans l'ethnicité et conduit à une impasse sur le plan politique. Comment en effet aménager sur le plan politique la coexistence des trois nations que distingue Dumont au sein de la société québécoise? Cela ne revient-il pas à transporter au Québec même les problèmes du fédéralisme canadien? se demande Bouchard.

Soulignons que la critique fréquemment faite à Dumont de réduire la nation à l'ethnicité est trop dure et, en partie, inexacte. Dumont avait une vue large de la nation comme communauté historique, définie par sa capacité d'intégration et non pas d'abord par des traits ethniques au sens où on l'entend de nos jours. Qu'il n'ait pas été assez attentif à la question de la diversité est un problème différent.

Distinguer le projet du sujet. Jacques Beauchemin (2000, 2001) propose, en prolongement de la pensée de Dumont sur certains points, une distinction pertinente qui ouvre des perspectives nouvelles sur la nation comme communauté historique. Il distingue le projet politique et le sujet politique qui le porte. Les projets politiques — tel le projet de refonder la nation au Québec en nation québécoise plutôt

que canadienne-française — sont toujours objet de conflits dans une société et ils sont portés par des groupements aux valeurs et intérêts différents. Ainsi, le projet de souveraineté politique du Québec est-il proposé par un large groupement de francophones qui peut se mobiliser en sa faveur, comme nous l'avons montré dans un ouvrage récent (Gagné et Langlois, 2002). Or les groupements peuvent très bien formuler un projet commun et démocratique visant l'ensemble de la société et non pas un projet qui ne profiterait qu'à eux seuls.

Un exemple illustrera cette idée importante. Martin Luther King s'est fait le porte-parole d'un sujet politique aux États-Unis dans les années 1960 — la communauté noire — en proposant un vaste projet politique inclusif d'égalité raciale visant à transformer toute la société américaine afin de faire une place aux Noirs. Il ne voulait pas faire la seule promotion des intérêts des Noirs américains, contrairement à l'approche des éléments plus radicaux comme Malcom X ou d'autres qui allaient jusqu'à proposer de constituer des États noirs.

Beauchemin ajoute qu'une autre raison justifie le rôle du sujet politique, soit la nécessité de baliser le projet politique. Le sujet politique est sujet de culture et de mémoire. Selon cette approche, un sujet de culture et de mémoire peut donner naissance à une nation politique qui aura de fortes assises culturelles et historiques, mais une nation qui devra être refondée pour tenir compte d'éléments nouveaux et aménager des espaces ouverts à l'expression de différences.

Ce projet nouveau, porté par la communauté historique francophone du Québec, se présente maintenant sous les contours d'une nouvelle nation politique

dont on discute les orientations sur la place publique. Nous tenterons maintenant de voir où l'on en est.

La nation politique

La nation politique représente un modèle de référence qui s'est imposé dans les années 1990 pour décrire la nation au Québec. On parlera alors, dans cette perspective, de nation québécoise, un modèle souvent présenté en concurrence avec celui de la nation entendue au sens culturel. Cette notion de nation québécoise marque une rupture importante dans l'histoire du Canada français et elle reflète le processus de refondation de la nation désormais centrée sur une nouvelle référence : la société québécoise.

Dans les travaux récents sur le Québec, on donne trois sens au concept de nation politique. Ces trois sens privilégient tous l'appartenance à un État de droit et définissent la nation à partir de la commune citoyenneté, mais ils se distinguent par la place accordée sur une sorte de continuum à la culture entendue au sens large et à la mémoire partagée. À un pôle, la nation politique fait volontairement abstraction de toute référence à la culture ; on parlera alors de nation civique. À l'autre pôle, la nation politique coïncide plus ou moins avec la nation culturelle. Et entre les deux, la nation politique tente de concilier la citoyenneté commune avec des appartenances culturelles et nationales différentes. Nous examinerons brièvement comment ont été formulées ces trois conceptions de la nation politique ces dernières années au Québec.

La nation civique. Il a été beaucoup question de nation civique au cours des années 1990. Dans cette perspective, la nation est définie d'abord par la citoyenneté com-

mune indépendamment des caractéristiques individuelles de toutes sortes, à commencer par l'ethnicité ou la culture. Cette conception de la nation s'inscrit dans le contexte de la reconnaissance des droits de la personne qui a marqué les années 1980 avec l'adoption de la Charte canadienne des droits de la personne (la Charte québécoise ayant été adoptée en 1975).

Claude Bariteau (1998) a bien explicité, dans la perspective critique du néonationalisme, les contours émergents de la nation civique. S'inspirant de la théorie formulée par Jürgen Habermas d'une culture commune d'abord fondée sur le respect des droits individuels, Bariteau postule que la culture politique n'a pas à s'inscrire en continuité avec la culture au sens large ni avec une culture dominante (sur la pensée d'Habermas, voir F.-D. Dufour 2001). Il critique la notion de culture de convergence mise de l'avant par Fernand Dumont, qui a le défaut de privilégier la culture dominante et d'ouvrir la porte à la reconnaissance de droits collectifs aux minorités anglophones et autochtones comme cela se fait dans la tradition canadienne. Pour lui, « le français doit être la langue de la communication plutôt que la langue de la convergence culturelle » (Bariteau 2000).

Bariteau privilégie plutôt une approche de l'affirmation nationale fondée sur le respect des droits démocratiques des individus et basée sur l'élaboration d'une culture politique privilégiant le français comme langue commune, la vie publique devant valoriser une approche procédurale plutôt que substantive. Une telle constitution privilégiant la culture politique commune garantirait aux minorités linguistiques, ethniques ou culturelles des droits individuels de coexistence avec la

majorité. Pour l'auteur, cette approche est un antidote à une conception qui lie citoyenneté et nationalité, deux notions qui doivent être opposées et il prône la générosité envers la minorité anglophone plutôt que l'inscription de droits dans la Constitution.

Plusieurs critiques de cette perspective ont été avancées. Daniel Salée soutient que le nationalisme civique reconduit de fait la dynamique institutionnelle de l'inégalité socio-économique parce qu'il est ancré dans la rhétorique libérale démocratique (Salée 2001) et il le décrit comme « un pur produit de l'imagination philosophique ». Si le concept de nation civique dans la perspective du patriotisme constitutionnel est affecté d'une sorte de coefficient d'ethnicité zéro, pour reprendre une expression de Gérard Bouchard, ne constitue-t-elle pas un espace social fort abstrait? Peut-on faire l'impasse sur le sentiment national d'un peuple, qui ne doit pas être confondu avec le nationalisme? La nation n'est pas réductible à un code postal, pour reprendre une image de la journaliste Chantal Hébert. « La communauté politique n'est pas qu'une sommation d'individus », avait déjà avancé Jean Leca.

Bariteau est conscient de ces critiques et il reconnaît « que l'identité culturelle colore l'activité politique, nul ne peut le nier, et il ajoute que, dans tout univers, multiculturel ou non, la nation politique sera constitutive d'un monde commun » (Bariteau 2000). Pour lui, la citoyenneté permet de dépasser les solidarités ethniques et communautaires, comme l'ont montré les analyses de Dominique Schnapper (1994), mais il hésite à considérer que cette nation politique puisse aussi donner naissance à une nouvelle identité collective partagée sous la forme

d'un nous collectif dont Jean-Jacques Simard (1979, 1980) a bien cerné les contours identitaires dans ses nombreux travaux. Pour Bariteau, la nation québécoise est une nation politique mais elle n'a pas — ou n'a pas encore — les traits qui la rapprocheraient aussi d'une nation culturelle, comme c'est le cas dans plusieurs États-nations modernes.

Nation ethnique/nation civique. On a souvent opposé la nation ethnique et la nation civique dans les débats publics et les essais sur la question nationale. Cette opposition a aujourd'hui perdu de sa pertinence, car maints auteurs en ont noté le caractère artificiel ou non fondé empiriquement. C'est une « dichotomie dépassée » note Jacques Beauchemin, parce que la nation dite ethnique peut être démocratique et que le nationalisme dit civique « porte lui aussi un projet identitaire qui ne porte pas son nom » (Beauchemin 2000). Guy Rocher (2000) rappelle quant à lui que le nationalisme canadien-français de la première moitié du XX^e siècle — un nationalisme, souvent présenté comme étant d'abord culturel, qui luttait pour la survie du fait français au Canada — avait une forte composante civique en se faisant le promoteur d'une rupture avec l'Angleterre, d'une nouvelle identité canadienne, d'un drapeau et de symboles nationaux propres au Canada et, surtout, de la reconnaissance d'un pacte fondateur qui aurait uni deux nations. Le sujet politique canadien-français portait un projet politique canadien qui n'a pas été reconnu.

Charles Taylor note de son côté que cette opposition entre nation civique et nation ethnique ne tient pas à cause du caractère hybride des sociétés démocratiques. « Fortement ancrées dans un

libéralisme "républicain", elles se défont aussi par un ou des groupes ethniques qui en forment le noyau » (Taylor 2000). Gérard Bouchard résume bien ces critiques de l'opposition nation ethnique-nation civique en avançant que :

- les contenus ethniques qui sont toujours présents dans l'identité nationale ne sont nullement incompatibles avec les présupposés juridiques de la nation civique ;
- « même dans les nations ordinairement présentées comme les incarnations les plus poussées du modèle civique (par exemple la France, les États-Unis, le Canada), l'État montre particulièrement actif dans la promotion d'une identité collective dans l'institution de traditions, dans la protection de la langue et du patrimoine, dans la diffusion de la mémoire, dans la production et la reproduction d'une culture nationale » (Bouchard 1999).

La nation politique de Taylor. Charles Taylor distingue dans ses travaux sur le Québec la nation culturelle et la nation politique mais il propose une définition de cette dernière qui déborde la seule citoyenneté commune. Selon lui, la nation politique doit aussi être le lieu de reconnaissance des différences socioculturelles. Ce concept de reconnaissance est central dans la pensée du philosophe montréalais et il a été largement commenté ailleurs dans le monde. Rappelons que Taylor (1994) a élaboré une théorie originale qui cherche à marier la protection des droits individuels et la protection des droits collectifs des petites communautés et qu'il a été un grand artisan de la reconnaissance de la spécificité québécoise. Pour Taylor

au Québec, la nation politique comporte trois piliers essentiels :

- une éthique politique essentiellement définie par les droits humains, l'égalité et la démocratie (c'est sa dimension républicaine) ;
- le français comme langue publique ;
- un certain rapport à notre histoire.

Taylor ajoute qu'il faut de temps à autres reformuler ces piliers (une autre manière de caractériser ce que Dumont a appelé la refondation de la nation). « Mais ils peuvent et doivent être taillés de nouveau, recevoir de nouvelles formes aux mains des générations successives, à commencer par celle qui vit maintenant » (Taylor 2000).

Taylor est contre l'indépendance du Québec et il avance que les minorités n'acceptent pas le projet de construire une nation politique indépendante, même si l'invitation leur est clairement faite par la majorité francophone qui milite en faveur de ce projet. « La nation politique inclusive québécoise n'est pas encore tout à fait née », conclut-il (Taylor 2000).

Cette critique est trop dure à notre avis, et même non justifiée, pour au moins deux raisons que nous ne ferons que mentionner. Tout d'abord, il apparaît clairement que la politique linguistique du Québec commence à faire sentir ses effets sur l'intégration sociale et la cohésion de la société québécoise (un point, il faut le souligner, que Taylor a reconnu lui-même d'ailleurs dans plusieurs de ses interventions publiques, ce qui rend sa lecture qu'on vient de rappeler d'autant plus surprenante). Ensuite, sur le plan du discours, dont on sait l'importance dans la construction nationale, le projet politique véhiculé par le nouveau nationalisme québécois qui s'est mis en place après les années 1980 insiste sur l'inclu-

sion de tous les Québécois dans la refondation de la nation.

La communauté sociopolitique de Seymour. Michel Seymour (1999, 2001) propose quant à lui de définir la nation politique dans un sens plus large qui inclut aussi des références à la culture et à la mémoire. Il avance que le nationalisme culturel canadien-français a été progressivement remplacé par le nationalisme civique québécois, la nation culturelle se transformant en nation sociopolitique au Québec. Ce nationalisme politique renvoie à une réalité tangible qui laisse place à la mémoire et reconnaît ses ancrages dans l'histoire. Seymour définit la nation comme une communauté sociopolitique qui tient compte de deux traditions incontournables : la conception culturelle de la nation et la conception civique. « La nation ne dépend pas seulement de la représentation de ce que nous sommes, elle dépend aussi de ce que nous voulons être », dit-il (Seymour 2001).

Mais pour Seymour, la nation n'est pas exclusivement civique. Il critique la conception de Bariteau en distinguant nation et citoyenneté « dans la mesure où des personnes appartenant à différentes nations peuvent avoir une même identité civique, ce qui n'est pas toujours le cas ». Cette conception sociopolitique de la nation doit par ailleurs reconnaître la différence, à commencer par la minorité nationale anglophone qui prolonge la majorité nationale des Anglo-Canadiens dont la contribution historique aux institutions québécoises a été importante. Reconnaissance aussi des communautés issues de l'immigration — au sens que l'on doit reconnaître la valeur de la langue, de la culture et de l'histoire de leur pays d'origine — afin de faciliter leur intégration

dans la société d'accueil. « La nation québécoise peut donc être considérée comme une communauté politique englobant une majorité nationale de Québécois francophones, une minorité nationale de Québécois anglophones et des individus d'origine nationale italienne, juive, grecque, portugaise, haïtienne, libanaise, latino-américaine, etc., et dont la langue d'usage est autre que le français ou l'anglais » (Seymour 2001). Pour lui, il faut craindre le nationalisme exclusivement civique qui ne reconnaît pas les différences, car on ne peut pas ignorer les questions identitaires et, en les négligeant, on risque de rester sous leur emprise.

Enfin, pour que la nation au sens où Seymour l'entend existe, il est essentiel qu'elle se représente comme nation, un aspect essentiel dans la pensée de Dumont, il faut le souligner. L'Ontario existe comme communauté politique, mais elle ne constitue pas une nation parce qu'elle ne se représente pas comme telle.

Le concept de nation québécoise est maintenant entré dans le vocabulaire politique au Québec pour désigner la refondation de la nation qui est en cours depuis quelques années. Les idées sont cependant maintenant plus claires et le débat a progressé. La nation définie comme communauté historique n'exclut pas l'aménagement de la citoyenneté et de la diversité ni le respect des droits individuels et on comprend mieux, nous semble-t-il, que la nation politique implique aussi une nécessaire relation à la mémoire et à la culture.

Deux piliers de la refondation : langue et territoire

Dans les débats qui ont eu cours ces dernières années, deux dimensions sont apparues avec force : la référence à la

langue française et le territoire. La langue française a acquis une importance symbolique plus marquée que jamais dans la définition de la nation québécoise. Mais surtout, un important travail de reconstruction de l'imaginaire collectif s'impose au sein de cette nation québécoise qui se doit de reconstruire le discours qu'elle tient sur elle-même et de relire son passé à la lumière des nouvelles réalités contemporaines. Contrairement à l'ancien Canada français qui s'étendait sur un vaste territoire débordant largement le Québec, la nation québécoise prend par ailleurs place dans des limites territoriales bien précises, ce qui soulève un nouveau problème, celui du rapport avec la minorité anglo-québécoise et les nations amérindiennes présentes sur le territoire partagé.

La francophonie nord-américaine. Gérard Bouchard s'est démarqué de manière très tranchée de la lecture sociohistorique de la nation proposée par Fernand Dumont et il a été l'un des critiques les plus durs, non pas de la théorie de la nation chez Dumont, mais plutôt du diagnostic que le sociologue de Laval avait posé sur la nation au Québec. Bouchard s'accorde avec Dumont pour reconnaître l'importance de la dimension imaginaire et des aspects symboliques dans la construction nationale, de même que la nécessaire référence mémorielle, trois aspects qui lui paraissent jouer un rôle clé dans la construction de l'identité nationale. Mais pour lui, il faut aussi rechercher et mettre en évidence de nouveaux fondements symboliques pour refonder la nation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Il faut reconstruire de temps à autre la mémoire collective et les mythes fondateurs, au Québec comme ailleurs. Bouchard esquisse le programme de reconstruction

dans son ouvrage *La nation québécoise au futur et au passé* (1999). Il plaide pour la reconnaissance d'éléments nouveaux dans l'histoire et pour la réinterprétation d'éléments anciens qui ont été occultés pour toutes sortes de raisons. La révision du rôle des Amérindiens dans l'histoire nationale constitue sur ce plan un exemple éloquent du nécessaire travail de réinterprétation.

La reconnaissance et la promotion de la langue française — langue commune de la nation au sens politique, langue commune de la société civile québécoise — sont au cœur de la construction nationale nouvelle. Il avance qu'émerge au Québec un nouveau modèle de la nation québécoise comme francophonie nord-américaine en remplacement de l'ancien Canada français, mais en continuité avec lui. Ce modèle « réduit à la langue française la composante ethnique », ce qui le soustrait donc à tout procès d'intolérance et de xénophobie (Bouchard 1999). Les nouveaux arrivants et les jeunes Québécois qui ont pris distance par rapport au paradigme défensif de la survivance, sans oublier les Anglo-Québécois attachés au Québec et à la langue française, se retrouveront davantage, selon lui, dans cette nouvelle représentation collective.

La proposition de Bouchard suggère un quadruple déplacement :

- de l'ethnicité vers le droit ;
- de la francophonie organique vers la francophonie définie d'abord par la langue ;
- de la culture canadienne-française à la culture québécoise ;
- et enfin, d'un nationalisme culturel à un nouveau projet de développement collectif (1999).

Il est à noter que Bouchard emploie pour caractériser ce quatrième déplace-

ment l'expression *développement collectif* et non pas l'expression *nationalisme civique* pour bien marquer que la nation dont il est ici question comporte bien une part d'ethnicité et une part de citoyenneté commune. Bouchard développe sa conception de la nation québécoise en parlant de modèle de co-intégration qui renonce aux procédés traditionnels d'assimilation. Il faut, pour lui, reconnaître le principe de la diversité, ménager des espaces de négociations, admettre des zones de refus ou de repli, composer avec des tensions et des négociations. « La nation co-intégrée n'admet pas de hiérarchie structurelle entre les ethnies ou les cultures. Elle n'admet pas non plus les anciennes formes de marginalisation et d'exclusion. Il s'ensuit que les imaginaires collectifs devront apprendre à habiter efficacement les mêmes espaces sociaux, à s'y articuler d'une certaine manière » (Bouchard 2001).

Le modèle de Bouchard correspond-il à la réalité québécoise vécue au quotidien ? Est-il seulement en émergence ? La notion de francophonie n'est-elle pas trop vague, trop abstraite pour fonder l'adhésion à la nation québécoise telle que définie ci-dessus et pour jeter les bases de la construction d'un nouvel imaginaire ? Répondre à ces questions exigera davantage de recherches empiriques. Mais pour l'instant, il faut noter que la langue française a acquis une légitimité qu'elle n'avait pas auparavant comme langue commune et comme langue de participation à la société civile au Québec, une situation difficilement comparable avec celle qui prévalait en 1960 au moment de l'émergence de la Révolution tranquille. Cette légitimité est reconnue au sein de la communauté anglophone québécoise ainsi qu'à l'extérieur du Québec.

État-région et nation québécoise. Une autre manière de caractériser la nation au Québec est apparue dans les années 1990 : la *nation territoriale*. « Est Québécois tout habitant du territoire du Québec », avance-t-on dans cette perspective. Cette conception très abstraite de la nation — et fortement aseptisée, dirions-nous, afin d'éviter toute référence qui risquerait d'être perçue comme exclusive — est née en réaction aux critiques visant le nationalisme ethnique qui a fait bien des ravages en diverses parties du monde dans la deuxième moitié du xx^e siècle. Dans le contexte de la tenue du référendum sur la souveraineté du Québec au milieu des années 1990, plusieurs opposants à ce projet politique avaient en effet tenté de discréditer le mouvement souverainiste et l'émergence de la nation québécoise en associant le nationalisme québécois à un nationalisme ethnique étroit. Afin d'éviter toute référence à un tel nationalisme, certains ont proposé la notion de *nation territoriale*, vidant le concept de nation de son contenu en quelque sorte.

Il est difficile sinon impossible de retenir la seule référence au territoire pour caractériser la nation, car elle comporte aussi des dimensions historique, culturelle et politique, les rapports entre celles-ci variant dans le temps et l'espace. La référence au territoire n'est pas une condition suffisante pour fonder l'identité nationale, mais elle apparaît cependant comme un élément nécessaire et incontournable dans le Québec contemporain comme ailleurs dans le monde. Ceci dit, l'aspect territorial mérite d'être retenu dans la mesure où il est associé à une représentation partagée et à un territoire imaginé commun. L'exemple européen nous apparaît éclairant sur ce point. L'Europe est un territoire mythique com-

mun partagé par un grand nombre de pays et cette référence est maintenant d'une importance majeure dans le cas de la construction d'une nouvelle identité européenne (voir Mendras 1997, 2002).

Alain-G. Gagnon propose précisément de caractériser la nation québécoise en spécifiant une référence explicite au territoire qui s'ajouterait aux dimensions culturelle et politique qui la constituent. Il avance que « le Québec forme une nation politique et culturelle territorialement définie » (Gagnon 2001). Paraphrasant la notion d'État-nation, il retient, à la suite d'autres spécialistes, la notion d'État-région qui lui semble mieux décrire le Québec tel qu'il est en ce moment. L'État-région est une entité politique et sociologique qui émerge partout dans le monde, permettant aussi l'émergence de plusieurs modèles d'affirmation nationale et identitaire. Gagnon justifie la pertinence sociologique et philosophique de l'État-région en avançant trois raisons :

- l'État-région est mieux en mesure que l'État-nation d'assurer la cohésion sociale. S'y développe une citoyenneté de proximité qui permet aux individus d'avoir une prise directe sur leur destin et sur leur vie quotidienne ;
- l'État-région est imputable, le pouvoir étant plus proche des citoyens ;
- la communauté de proximité donne un ancrage à l'identité collective dans un espace délimité. « Le droit que possède une communauté politique de se désigner révèle, d'une part, une affirmation identitaire et constitue, d'autre part, l'acte d'habilitation publique par excellence » (2000). L'État-région est un espace dans lequel une communauté politique a la marge de manœuvre nécessaire pour construire de nouvelles identités, élaborer de

nouveaux projets et de nouveaux vouloir-vivre ensemble. « Le Québec répond aux conditions nécessaires pour se définir en tant que nation dans un sens culturel et politique. Cette conception de la nation, façonnée sur une base territoriale peut, dans certains contextes, correspondre aussi à celle d'État-région » (A.-G. Gagnon 2001).

L'État-région national — comme on dit l'État-nation politique — a l'avantage de caractériser l'émergence de la nation québécoise en la dissociant de l'incertitude qui entoure à la fois l'avenir des projets de refonte du fédéralisme canadien et l'avenir du projet de souveraineté du Québec. Selon cette approche, la construction d'une nouvelle nation québécoise serait en cours quel que soit le statut constitutionnel du Québec et ce concept de nation québécoise n'apparaît pas lié de manière privilégiée au projet souverainiste qui le premier en a fait la promotion. À preuve, lors du lancement en 2000 de l'ouvrage *Penser la nation québécoise* publié sous la direction de Michel Venne du journal *Le Devoir*, le premier ministre Lucien Bouchard et le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale Jean Charest n'ont-ils pas tous deux reconnu comme allant de soi l'existence de la nation québécoise?

Les Anglo-Québécois et la nation québécoise

Que répondre par ailleurs à Dumont qui avançait qu'on ne peut pas inclure dans la nation québécoise, par la magie du vocabulaire, ceux qui ne veulent pas en être? Il est permis de penser que la loi 101 a jeté les bases qui ont rendu possible l'adhésion des minorités culturelles à cette conception nouvelle de la nation qui leur ouvre une porte qui était auparavant plutôt

fermée. Les faits apportent déjà un début de réponse à la question que soulevait Fernand Dumont en 1995 et donnent à penser que le pessimisme qui teintait sa question était exagéré. Seul l'avenir dira si une nouvelle identité partagée se construira autour du français, autour de la langue commune qui joue un rôle central dans la construction identitaire, comme le rappelait Lind à propos du rôle que l'anglais joue aux États-Unis.

Une nouvelle minorité. Un changement majeur est survenu dans la perception que les anglophones québécois ont d'eux-mêmes, changement qui remonte à la Révolution tranquille. S'ils sont majoritaires dans l'univers de référence canadien, les Anglo-Québécois sont par ailleurs minoritaires dans le nouvel univers de référence québécois qui s'est mis en place depuis les années 1960 (Caldwell et Waddell 1982). Parlant des Anglo-Québécois, Jean-Jacques Simard avance: « On dirait qu'ils ont changé de place avec leur Autrui privilégié (autrui qu'il qualifie de nous). Leur horizon embrassait une nation civique, politique et territoriale, tandis que nous nous agrippions aux filiations ethno-linguistiques; voici que c'est le contraire. Ils bâtissaient, nous survivions; depuis que nous nous sommes mis à bâtir, ils craignent pour leur survivance » (Simard, 1999). Bel exemple d'inversion du discours sur soi.

Les Anglo-Québécois sont-ils eux aussi en train de devenir orphelins d'une nation, comme leurs concitoyens canadiens-français dans le Canada anglais? Non, car une différence importante les distingue de ces derniers puisque la nation à laquelle ils se rattachent continue bel et bien d'exister. Voilà donc une différence fondamentale entre la minorité

anglophone du Québec et les minorités canadiennes-françaises du Canada, différences qui vont bien au-delà du fait maintes fois signalées que les anglophones du Québec peuvent compter sur un environnement nord-américain largement dominé par la langue anglaise. Les Anglo-Québécois appartiennent à une nation qui s'est même affirmée de manière nouvelle dans la foulée du nation building canadien renforcé par la Loi constitutionnelle de 1982. Le passage de majoritaires à minoritaires au sein du Québec ne les a pas amenés à faire le deuil de leur nation de référence, bien au contraire.

Il n'est pas question ici de donner à penser que le ralliement des Anglo-Québécois au concept et à la réalité de la nation québécoise, telle que définie comme nouvelle référence, est complet ni même en cours. Mais on aurait tort par ailleurs d'oublier que les Anglo-Québécois sont aussi du Québec et que leurs racines remontent fort loin dans l'histoire du Bas-Canada. Pendant quelque temps, disons à partir du milieu des années 1960 pour fixer les idées, le vocable Québécois a été en fait synonyme de *Canadiens français du Québec* — le multiculturalisme et la diversité culturelle n'étant pas encore à l'ordre du jour ni au Québec ni au Canada d'ailleurs — et, par conséquent, cette nouvelle définition de soi n'englobait pas nécessairement les anglophones (voir par exemple l'ouvrage de Marcel Rioux, 1974).

Les choses ont commencé à changer dans les années 1980 avec l'émergence d'un nouveau discours sur la nation québécoise. En forçant le trait, on peut même dire que les Anglo-Québécois sont aujourd'hui considérés par certains comme une minorité nationale québécoise dans un ensemble plus vaste qui serait la nation

québécoise, un peu comme il y a des minorités de langue française au sein de la nouvelle nation canadienne. Cette perception n'est pas encore celle qu'une majorité d'Anglo-Québécois ont d'eux-mêmes car, contrairement à ce qui s'est passé dans le cas du Canada français, ils n'ont pas abandonné leur référence canadienne; ils ne sont pas orphelins de leur nation, même s'ils ont le sentiment d'être minoritaires dans la nouvelle société québécoise qui s'est mise en place depuis plus de quarante ans.

Il faut souligner que le Québec a toujours créé des institutions publiques pour servir sa minorité anglophone lorsqu'il a entrepris des réformes administratives. Peut-on en dire autant des autres provinces canadiennes à majorité anglophone? Lors de la mise en place des Collèges publics d'enseignements (CEGEPS) en 1967-1968, le ministère de l'Éducation a créé quatre institutions anglophones. Lorsque les CLSC ont été créés quelques années plus tard, le Québec a spontanément créé des CLSC anglophones. Il en a été de même pour les commissions scolaires quelques décennies auparavant (sur ce point, voir les travaux de Hubert Guindon 1990, 1998). Faut-il rappeler aussi qu'il existe d'importantes universités anglophones sur le territoire québécois?

Un groupement en profonde mutation. Il est encore trop tôt pour avancer que les minorités anglophones du Québec se redéfinissent dans leur discours identitaire comme Anglo-Québécois au sens où les francophones de l'Ontario se sont eux-mêmes définis comme Franco-Ontariens en l'espace d'une vingtaine d'années. Mais la composition démographique de la population de langue anglaise du Québec

change rapidement et avec elle se modifient les rapports avec la majorité francophone. Ce dernier point est important, car une partie de la communauté anglophone de Montréal est en fait issue du multiculturalisme canadien.

Le projet politique initialement mis de l'avant par René Lévesque a toujours reconnu la présence des Anglo-Québécois et la reconnaissance de leurs droits comme minorité nationale historique. Ce dernier a maintes fois défendu cette politique dans des congrès d'orientation parfois houleux au sein de son parti. Cette reconnaissance est maintenant acquise dans les législations québécoises (dans les lois sur l'accès aux services de santé et services sociaux notamment) et la loi 101 amendée reconnaît une place à l'anglais langue seconde au Québec tout en affirmant le caractère français du Québec; un compromis largement accepté au sein de la population anglophone de Montréal, mais dénoncé par une minorité d'activistes.

Pendant longtemps, la minorité anglophone du Québec a vécu en marge de la majorité francophone, s'inscrivant plutôt dans l'espace public canadien. Mais les choses ont changé à partir des années 1960. La minorité anglophone est maintenant en dialogue, en interaction — en lutte parfois —, avec la majorité francophone sur le territoire québécois, comme le montre l'émergence des institutions anglo-québécoises depuis les partis politiques (Equality Party-Le Parti Égalité) jusqu'aux groupes de pression (Alliance-Québec) qui entendent parler au nom des Anglo-Québécois. Il faut cependant ajouter que la radicalisation du discours est récente — et relativement marginale — en milieu anglophone. Mais ce qu'il paraît le plus important à noter, c'est le fait que

la minorité anglophone ne vit plus en marge et qu'elle s'inscrit de manière active dans les débats qui marquent la société québécoise depuis plusieurs décennies — comme le montre la présence du mot Québec dans le nom de groupes de pressions qui les représentent, par exemple. Mais elle n'est pas allée jusqu'à redéfinir son identité en l'inscrivant au sein de la nation québécoise comme l'ont fait de leur côté les Canadiens français au sein du Canada anglais dans leur repli communautariste.

Les Amérindiens et la nation québécoise

Nous serons plus bref sur la question autochtone. Les autochtones n'estiment pas faire intégralement partie de la nation québécoise, pas plus d'ailleurs que de la nation canadienne au sens sociologique. Ils se définissent eux-mêmes comme faisant partie de nations ancestrales ayant occupé le territoire depuis des millénaires (Delâge 2000). Les Amérindiens ont déjà une identité collective qui leur est propre et ils jouissent maintenant d'une reconnaissance constitutionnelle et sociologique (reconnaissance par l'autre). Ceci dit, ils constituent par ailleurs des communautés nationales de très petites tailles, ce qui les force à s'inscrire aussi dans des ensembles politiques plus vastes, tout comme la grande majorité des autres communautés autochtones du reste de l'Amérique. Ils se définissent donc en référence à l'État dans lequel ils vivent, en tant que membres d'une communauté politique. Les Amérindiens du Canada se distinguent ainsi des Amérindiens des États-Unis parce qu'ils appartiennent à des communautés politiques différentes.

Le fait de vivre au Québec change-t-il quelque chose pour les Amérindiens d'ici? Les Amérindiens interagissent avec

la majorité francophone qui les entoure et ce, de plus en plus à mesure qu'ils s'intègrent dans les activités économiques de leurs milieux élargis respectifs et dans les régions qu'ils habitent. Mais surtout, les élites politiques et administratives des diverses nations amérindiennes sur le territoire négocient avec les élus et les gestionnaires de l'État québécois, ce qui témoigne de leur inscription graduelle dans la société et la nation politique québécoises (voir Simard 2002).

La nouvelle nation québécoise

Le Québec et le Canada (sans oublier la nouvelle francophonie canadienne, redéfinie par son virage communautariste) ont été marqués par une entreprise de refondation nationale tout au long de la deuxième moitié du xx^e siècle. La nouvelle nation québécoise se définit elle-même à la fois comme une communauté historique et comme une nation politique, une nation imaginée qui est pour les uns une composante de la fédération canadienne ou pour les autres, une nation souveraine à la recherche de son indépendance.

Cette représentation de la nation est maintenant largement acceptée et partagée, même si de nombreux problèmes et des zones d'ombre subsistent. La langue française apparaît comme un pivot central dans cette construction nationale au

Québec où elle est reconnue et légitimée comme langue de la société civile. Par ailleurs, l'État et les règles de citoyenneté en vigueur, y compris la protection des droits de la minorité anglophone, ont mis en place les bases de la nation politique qui se définit aussi comme communauté historique, façonnée par la présence d'une forte majorité francophone — le sujet politique dominant — ouverte à l'intégration des nouveaux arrivants et respectueuse des droits historiques de la minorité anglophone. La présence de l'immigration a contribué à modifier les représentations collectives au Québec, comme on le voit en littérature et dans les médias par exemple. Enfin, la communauté anglophone accepte et reconnaît le nouveau statut du français au Québec. Mais, tout comme la majorité francophone est divisée sur son avenir, la minorité anglophone est elle aussi divisée sur la manière de définir sa place dans la société québécoise. ●

- Sur la question de la citoyenneté, voir aussi l'article suivant.
- Sur les Anglo-québécois, voir aussi l'article en page 135.
- Sur les Amérindiens, voir aussi l'article en page 527.
- Sur le Canada anglais, voir aussi l'article en page 649.

Références

- BAERTSCHI, Bernard et Kevin MULLIGAN (sous la dir. de), *Les nationalismes*, Presses universitaires de France, Paris, 2002.
- BARITEAU, Claude, *Québec 18 septembre 2001. Le monde pour horizon*, Éditions Québec Amérique, Montréal, 1998.
- , «Le Québec comme nation politique, démocratique et souveraine», dans Michel Venne, *Penser la nation québécoise...*, Québec-Amérique, Montréal, 2000.
- BEAUCHEMIN, Jacques, «La communauté de culture comme fondement du sujet politique chez Fernand Dumont», *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial *Présence et pertinence de Fernand Dumont*, volume 9, n° 1, automne 2000.

- BEAUCHEMIN, Jacques, « Le sujet politique québécois : l'indicible "nous" », dans Jocelyn MACLURE et Alain-G. GAGNON (sous la dir. de), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, 2001.
- BOUCHARD, Gérard, *La nation québécoise au futur et au passé*, VLB éditeur, Montréal, 1999.
- , « Construire la nation québécoise. Manifeste pour une coalition nationale », dans Michel VENNE (sous la dir. de) *Penser la nation québécoise...*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2000.
- , « Nation et co-intégration : contre la pensée dichotomique », dans Jocelyn MacLure et Alain-G. GAGNON (sous la dir. de), *Identités et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2001.
- BOUTHILLIER, Guy, *L'obsession ethnique*, Lanctôt éditeur, Montréal, 1997.
- BOURQUE, Gilles, « Le discours sur la nation », *Recherches sociographiques*, 38, 31, 1997.
- , « Entre nation et société », dans Michel VENNE (sous la dir. de), *Penser la nation québécoise...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2000.
- BOURQUE, Gilles et Jules DUCHASTEL, *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*, Fides, Montréal, 1996.
- CALDWELL, Gary, « Immigration et nécessité d'une culture publique commune », *L'Action nationale*, 78, 8, 1988.
- CALDWELL, Gary et Eric WADELL, *Les anglophones du Québec : de majoritaires à minoritaires*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1982.
- CALDWELL, Gary et Julien HARVEY, « Le prérequis à l'intégration des immigrants : une culture publique commune au Québec », *L'Action nationale*, 84, 6, juin 1994.
- CALHOUM, Craig, *Nationalism*, Open University Press, London, 1997.
- CANTIN, Serge, *Ce pays comme un enfant. Essais sur le Québec (1988-1996)*, Éditions de l'Hexagone, coll. La ligne du risque, Montréal, 1997.
- , « Nation et mémoire chez Fernand Dumont. Pour répondre à Gérard Bouchard », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial *Présence et pertinence de Fernand Dumont*, 9, 1, automne, 2000a.
- , « Pour sortir de la survivance », dans Michel VENNE (sous la dir. de) *Penser la nation québécoise...*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2000b.
- DELÂGE, Denys, « Le Québec et les autochtones » dans VENNE, *Penser la nation québécoise ...*, Québec-Amérique, Montréal, 2000.
- DIECKHOFF, Alain, *La nation dans tous ses états*, Flammarion, Paris, 2000.
- DUFOUR, Christian, *Le défi québécois*, Les presses de l'Université Laval, (1^{re} édition 1989), Québec, 2001.
- DUFOUR, Frédéric-Guillaume, *Patriotisme constitutionnel. Sur Jürgen Habermas*, Liber, Montréal, 2001.
- DUMONT, Fernand, « Quelle révolution tranquille ? », dans F. DUMONT (sous la dir. de), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1990.
- , *Genèse de la société québécoise*, Boréal, Montréal, 1992.
- , *Raisons communes*, Boréal, Montréal, 1995.
- GAGNÉ, Gilles, « La société québécoise face à la globalisation », dans Michel VENNE (sous la dir. de), *Penser la nation québécoise ...*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2000.
- GAGNÉ, Gilles et Simon LANGLOIS, *Les raisons fortes. Nature et signification de la souveraineté du Québec*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2002.
- GAGNON, Alain-G., « Le Québec, une nation inscrite au sein d'une démocratie étriquée », dans Jocelyn MACLURE et Alain-G. GAGNON (sous la dir. de), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2001.
- GAGNON, Alain-G. et François ROCHER, « Nationalisme libéral et construction multinationale : la représentation de la "nation" dans la dynamique Québec-Canada », *Revue internationale d'études canadiennes* 16, automne, 1997.
- GAGNON, Alain-G. et James TULLY (sous la dir. de), *Multinational Democracies*, Cambridge University Press, Cambridge et New York, 2001.
- GAGNON, N., « Comment peut-on être Québécois ? », *Recherches sociographiques*, sept.-déc. 2000.
- GERRANS, Philippe, « La localisation du nationalisme » dans BAERTSCHI, Bernard et Kevin MULLIGAN (sous la dir. de), *Les nationalismes*, Presses universitaires de France, Paris, 2002.
- GUINDON, Hubert, *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*, textes réunis et présentés par Roberta AMILTON et John L. McMULLAN, Albert Saint-Martin, Montréal, 1990.
- , « Chronique de l'évolution sociale et politique du Québec depuis 1945 », *Cahiers de recherche sociologique*, 30, 1998.
- HALL, John A. et Charles LINDHOLM, *Is America Breaking Apart?*, Princeton University Press, Princeton, 1999.
- HELLY, Denise, « Les transformations de l'idée de nation », dans Gérard BOUCHARD et Yvan LAMONDE (sous la dir. de), *La nation dans tous ses états*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- , « Les limites du multiculturalisme canadien », dans Michel WIEVIORKA et Jocelyne OHANA (sous la dir. de), *La différence culturelle. Une reformulation des débats. Colloque de Cerisy*, Balland, Paris, 2001.
- , « Minorités ethniques et nationales : les débats sur le pluralisme culturel », dans *L'Année sociologique, Voies nouvelles de la sociologie* (numéro spécial sous la direction de M. FORSÉ et S. LANGLOIS), volume 52, n° 1, 2002.
- HELLY, Denise et Michel VAN SCHENDEL (sous la dir. de), *Appartenir au Québec. Citoyenneté, nation et société civile*, Québec, Les éditions de l'IQRC, Coll. Culture et société, 2001.
- HOBBSBAWM, E. J., *Nations and Nationalism since 1780. Programme, Myth, and Reality*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.
- HROCH, M., « Historical aspects of nationalism : the West », dans Neil J. SMELSER et Paul B. BATES, *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, New York, Elsevier, 2001.
- IGNATIEFF, Michael, *Blood and Belonging. Journeys into the New Nationalism*, London, Vintage, 1994.
- , *The Rights Revolution*, Anansi, Toronto, 2000.
- KEATING, Michael, « Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde post-souverain », dans Jocelyn MACLURE et Alain-G. GAGNON (sous la dir. de), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2001.
- KYMLICKA, Will, *Multicultural Citizenship : A Liberal Theory of Minority Groups*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- , « Démocratie libérale et droits des cultures minoritaires », dans France GAGNON, Marie McANDREW et Michel PAGÉ (sous la dir. de), *Pluralisme, citoyenneté et Éducation*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- , Will, *Politics in the Vernacular : Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*, Oxford University Press, Oxford, 2001.
- LAMONDE, Yvan, *Allégeances et dépendances. L'histoire d'une ambivalence identitaire*, Éditions Nota bene, Québec, 2001.
- LANGLOIS, Simon, « Canadian identity : a francophone perspective », dans P. Robert MAGOCSI (ed.), *Encyclopedia of Canada's People*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- , « Le choc de deux sociétés globales », dans *Le Québec et la restructuration du Canada 1980-1992*, sous la dir. de Louis BALTHAZAR, Guy LAFOREST et Vincent LEMIEUX, Septentrion, Sillery, 1991.
- , « Un cas typique de mutation de la référence nationale : le Canada français », dans *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Les Presses de l'Université Laval, coll. Culture française d'Amérique, Québec, 1994.
- LEMAIRE, Paul-Marcel, *Nous Québécois*, Léméac, Montréal, 1992.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Passer à l'avenir : histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Boréal, Montréal, 2000.

- LÉTOURNEAU, Jocelyn et Anne TRÉPANIÉ (coll.), « Le lieu (dit) de la nation : essai d'argumentation à partir d'exemples puisés au cas québécois », *Revue canadienne de science politique*, XXX, 1, mars, 1997.
- LIND, Michael, *The Next American Nation. The New Nationalism and the Next American Revolution*, The Free Press, New York, 1995.
- MACLURE, Jocelyn et Alain-G. GAGNON (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2001.
- MARTEL, Marcel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et dérouté du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1996.
- MATHIEU, Geneviève, *Qui est Québécois ? Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation*, VLB éditeur, Montréal, 2001.
- MENDRAS, Henri, *L'Europe des Européens : sociologie de l'Europe occidentale*, Gallimard, Paris, 1997.
- , *La France que je vois*, Éditions Autrement, coll. Frontières, Paris, 2002.
- NIELSEN, Kai, « Un nationalisme culturel, ni ethnique ni civique », dans Michel SARRA-BOURNET (sous la dir. de), *Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté*, VLB éditeur, Montréal, 1998.
- RIOUX, Marcel, *Les Québécois*, Éditions Le Seuil, Paris, 1974.
- ROBIN, Régine, « Citoyenneté culturaliste, citoyenneté civique », dans KHADIYATOUAH, Fall et al., *Mots, représentations*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1994.
- ROBY, Yves, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre*, Septentrion, Québec, 2001.
- ROCHER, Guy, « Des intellectuels à la recherche d'une nation québécoise », dans Michel Venne (sous la dir. de) *Penser la nation québécoise...*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2000.
- SALÉE, Daniel, « De l'avenir de l'identité québécoise », dans Jocelyn MACLURE et Alain-G. GAGNON (sous la dir. de), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, 2001.
- SARRA-BOURNET, Michel (sous la dir. de), *Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté*, VLB éditeur, Montréal, 1998.
- SCHWIMMER, Éric, *Le syndrome des plaines d'Abraham*, Boréal, Montréal, 1995.
- SCHWIMMER, Dominique, *La communauté des citoyens*, Gallimard, Paris, 1994.
- , *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Gallimard, coll. Essais, Paris, 1998.
- SEYMOUR, Michel, *La nation en question*, L'Hexagone, Montréal, 1999.
- , *Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, L'Hexagone, Montréal, 2001.
- SIMARD, Jean-Jacques, « Québec & frères, Inc. La cybernétisation du pouvoir », *Recherches sociographiques*, 20, 2, 1979.
- SIMARD, Jean-Jacques, « Fragments d'un discours fatigué sur les identités québécoises », *Recherches sociographiques*, 21, 1-2, 1980.
- , « Ou sont passés les Roughmen ? Le destin du Québec anglais », *Recherches sociographiques*, 24, 3, 1983.
- , « L'identité comme acte manqué », *Recherches sociographiques*, 36, 1, 1992.
- , « Ce siècle où le Québec est venu au monde », dans Roch CÔTÉ (sous la dir. de), *Québec 2000*, Fides, Montréal, 1999.
- , « Mise à jour de l'étude intitulée « Le problème autochtone », dans Commission Corbo, *Mises à jour des études originellement préparées pour la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec 1990-1991 et pour la Commission parlementaire d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté 1991-1992*, Ministère du Conseil exécutif, Québec, 2002.
- SMITH, Donald, *D'une nation à l'autre. Des deux solitudes à la cohabitation*, Stanké, Montréal, 1997.
- SNYDER, L. L., *The Meaning of Nationalism*, Rutgers University Press, New Brunswick, 1954.
- TAYLOR, Charles, *Multiculturalism and the "The Politics of Recognition"*, Princeton University Press, Princeton, N.J. 1992.

- , « The Politics of Recognition », dans Amy Gutmann (ed.), *Multiculturalism. Examining the Politics of Recognition*, Princeton University Press, Princeton, 1994.
- , « Nation culturelle, nation politique » dans Venne (sous la dir. de), *Penser la nation québécoise ...*, Québec-Amérique, Montréal, 2000.
- VENNE, Michel (sous la dir. de), *Penser la nation québécoise...*, Québec-Amérique, coll. Débats, Montréal, 2000.
- WARREN, Jean-Philippe, « L'état de la nation », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial *Présence et pertinence de Fernand Dumont*, volume 9, n° 1, automne, 2000.